Violences sur ascendant

Par Oukhtysarah

Bonsoir,

Je suis dans une situation actuellement très compliquée. Il y a de cela deux ans, j'ai porté plainte contre mes parents pour violence sur ascendant. Lors du dépôt de ma plainte, il faut savoir que psychologiquement j'allais très mal suite à une sortie de traitement de chimio, que je n'allais pas bien financièrement et que dans mon état normal, je n'aurai pas porté plainte etc.

Étant passée au dessus de cette situation et période de ma vie, mes parents ayant reconnu leurs torts envers moi également, j'aimerai retirer ma plainte.

Or l'enquête a déjà été initiée et celle ci sera envoyée au parquet. J'ai réussi à convenir d'un rendez-vous avec la gendarmerie pour me reexpliquer sur les faits. J'aimerai disculper mes parents et faire que cette plainte soit abandonnée par le parquet mais je ne sais pas comment m'y prendre.

Si ma plainte aboutit, cela mènera à une situation catastrophique et détruira la relation que j'avais réussi à reconstruire avec mes parents.

J'aimerai donc de l'aide sur la façon dont je dois m'y prendre...

Merci d'avance.

Par Isadore

Bonjour,

Il s'agit plutôt de violences par ascendants. Pouvez-vous dire si vous étiez mineur ?

Si les faits sont avérés, vous ne pourrez pas empêcher la procédure. Le retrait d'une plainte empêche la victime de violences familiales de se porter partie civile, mais pas la condamnation des auteurs de violences à une peine pénale.

Par ailleurs, si vous arrivez à convaincre la gendarmerie de la fausseté de vos accusations (que ce soit vrai ou faux), vous risquez vous-même des poursuites.

Si vous aviez menti et que les "torts" de vos parents n'étaient pas aussi grave, il faut avouer la vérité. Mais sinon, ayez conscience que vous risquez une lourde condamnation : amende et peine de prison ferme. Et ce même si vos parents ne déposent pas plainte à leur tour.

Faites-vous conseiller par un avocat.